

Econocom Group SE

Société européenne cotée

*Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 31 MARS 2026**

Bureau

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Chantal De Vrieze (la "**Présidente**").

La Présidente désigne Madame Nathalie Gicquel comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Hanzade Buyukeken et Monsieur Jérôme Lehmann sont désignés comme scrutateurs.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire BDO Réviseurs d'Entreprises SRL a été convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations. Monsieur Christian Schmetz, représentant BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, assiste à l'assemblée.

Exposé de la Présidente

A. La Présidente expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2025.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.
3. Approbation de l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
6. Approbation du rapport de rémunération.

B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées sur :

- GlobeNewswire le 27 février 2026, et
- Euroclear le 27 février 2026.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 27 février 2026.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

C. Le capital de la Société est représenté par 162.759.902 actions, sans désignation de valeur nominale.

La Présidente constate que les droits de vote attachés à 1.652.557 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement, le 17 mars 2026, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt

auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 161.107.345 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 2*) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 111.201.012 actions, dont 45.682.246 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59.738.718 actions donnent droit à un droit de vote double.

La Présidente constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 92.254.609 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (*Annexe 3*).

- D. La documentation soumise à l'assemblée, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires lors de la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- E. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de la Présidente est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2025.

L'assemblée générale dispense la Présidente de lire le rapport de gestion du conseil d'administration et les comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2025 (*Annexe 4*).

L'assemblée générale dispense également la Présidente de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité (*Annexes 5 et 6*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 tels qu'établis par le conseil d'administration (*Annexe 7*). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025 (170.904.507 voix "Oui", 1.022 voix "Non" et 34.201 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,97%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 111.201.012
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 170.939.730

Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social, clôturé au 31 décembre 2025, est de 9.125.415,39 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter le bénéfice de l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2025, s'élevant à 9.125.415,39 euros, en totalité au résultat reporté.

Cette résolution est adoptée (170.938.708 voix "Oui", 1.022 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100,00%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 111.201.012
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 170.939.730

Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, d'octroyer la décharge à l'ensemble des administrateurs en fonction ou ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice, de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (170.469.623 voix "Oui", 1.022 voix "Non" et 469.085 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,72%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 111.201.012
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 170.939.730

Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer la décharge au commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Christian Schmetz pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (170.469.633 voix "Oui", 1.022 voix "Non" et 469.075 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,72%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 111.201.012
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 170.939.730

Résolution 6. Approbation du rapport de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe 8) et approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée (150.687.967 voix "Oui", 20.247.148 voix "Non" et 4.615 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 88,15%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 111.201.012
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 170.939.730

Questions

Conformément à l'article 32 des statuts et à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, la Présidente invite les participants à poser des questions portant sur les points à l'ordre du jour.

La Présidente indique qu'un actionnaire a adressé préalablement certaines questions par écrit, auxquelles les administrateurs ont apporté les précisions nécessaires lors de la séance.

La Présidente donne ensuite la parole à l'audience et discute des questions posées.

Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 14h46.

[LA LISTE DES PRESENCES EST ANNEXEE]

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Liste des présences
3. Formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance
4. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2025
5. Rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires
6. Rapport du commissaire afférent aux comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité
7. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025
8. Rapport de rémunération
9. Liste des présences